

## **40<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 3<sup>e</sup> SESSION**

### **Comité permanent de la sécurité publique et nationale**

#### **TÉMOIGNAGES**

**Le mardi 4 mai 2010**

**Sous-commissaire William Sweeney (sous-commissaire supérieur, Gendarmerie royale du Canada):**

Merci, monsieur le président. Bonjour à vous et à tous les membres du comité.

En ma qualité de sous-commissaire supérieur représentant le commissaire et l'ensemble de la Gendarmerie royale du Canada, j'apprécie l'occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous pour aider le comité dans l'examen du projet de loi C-391.

Le surintendant principal Marty Cheliak, directeur général du Programme canadien des armes à feu, m'accompagne aujourd'hui, ainsi que des membres choisis de son personnel.

Au cours des audiences, vous entendrez de nombreux témoins qui vous diront ce qu'ils pensent du projet de loi C-391. Nous ne doutons aucunement de l'intérêt sincère que portent toutes les personnes qui comparaitront devant vous aujourd'hui à la sécurité de la population. Toutes cependant n'auront pas le même point de vue sur la façon de la lui offrir.

J'espère que notre exposé vous fournira des renseignements concrets sur les réalités des forces de l'ordre modernes et sur l'utilisation qu'elles font du Programme canadien des armes à feu, notamment du registre des armes d'épaule, dans l'exécution du travail policier quotidien au service de la population canadienne.

J'aimerais conclure avec la pensée suivante: la GRC estime que l'enregistrement de toutes les armes à feu permet de responsabiliser les particuliers, favorise la sécurité et les mesures de protection de la vie et constitue un outil d'enquête proactif et utile pour l'application de la loi.

Je cède maintenant la parole au surintendant principal Cheliak, qui vous fournira des faits concrets au sujet du programme.

**Surintendant principal Marty Cheliak (directeur général, Programme canadien des armes à feu, Gendarmerie royale du Canada):**

Merci. Bonjour à tous.

Bonjour à vous, monsieur le président, et à tous les membres du comité.

En ma qualité de policier comptant plus de 30 ans d'expérience opérationnelle, je suis heureux d'avoir l'occasion de vous adresser la parole aujourd'hui et de contribuer à l'examen du projet de loi C-391 par le comité.

Le Centre canadien des armes à feu a été créé en 1995 par le gouvernement du Canada afin d'administrer la Loi sur les armes à feu et d'en surveiller l'application. Depuis que le contrôle de cet organisme a été transféré à la GRC en 2006, le centre a augmenté son appui à la police locale et aux organismes nationaux et internationaux chargés de l'application de la loi en leur fournissant des renseignements et une expertise liés aux armes à feu et à leur enregistrement, de même qu'à la délivrance de permis aux particuliers et aux entreprises, sous le régime de la Loi sur les armes à feu.

En juin 2008, le Centre des armes à feu Canada et la Direction générale des services de soutien en matière d'armes à feu de la GRC ont été fusionnés pour former le programme intégré appelé Programme canadien des armes à feu. Aujourd'hui, dans la foulée de l'engagement du gouvernement du Canada et de la GRC d'assurer la sécurité des foyers et des collectivités, le mandat du Programme canadien des armes à feu consiste à renforcer la sécurité publique en fournissant un soutien opérationnel et technique vital aux organismes chargés de l'application de la loi. Les renseignements et l'expertise que fournit le programme jouent un rôle de premier plan dans la prévention des crimes commis avec des armes à feu et dans les enquêtes s'y rapportant. Le programme permet également de réduire le nombre de décès et de blessures par balle dans les collectivités canadiennes en favorisant et en encourageant la possession, l'utilisation et l'entreposage responsables des armes à feu.

Le système de délivrance de permis et d'enregistrement d'armes à feu est en vigueur depuis maintenant 12 ans et respecte les normes de prestation de services du Programme canadien des armes à feu conformément au Rapport ministériel sur le rendement.

Aucun texte législatif ne pourra empêcher tous les crimes. Cependant, le Programme canadien des armes à feu joue un rôle très important et contribue à accroître la sécurité des agents de police et de tous les Canadiens. Le Programme canadien des armes à feu a permis d'entreprendre de nombreuses initiatives liées à la sécurité publique qui, ensemble, visent à réduire les risques. Par exemple, au cours de la seule année 2008, le programme a permis d'offrir une formation sur la sécurité relative aux armes à feu à environ 90 000 Canadiens. Dans le cadre des initiatives de sensibilisation, on fait la promotion de l'entreposage sécuritaire des armes à feu, ce qui aide à prévenir les crimes impulsifs, les accidents liés aux armes à feu, notamment les accidents mettant en cause les enfants, ainsi que les suicides commis à l'aide d'une arme à feu. Dans le cadre du programme, on procède à une vérification de toutes les personnes physiques et morales qui demandent un permis pour la première fois. À cette fin, on applique la période d'attente obligatoire de 28 jours afin de s'assurer que les particuliers qui demandent un permis ne constituent pas une menace pour la sécurité publique. De plus, tous les propriétaires d'armes à feu titulaires d'un permis sont assujettis à des contrôles d'admissibilité continus et automatiques.

Un rapport intitulé « Personnes d'intérêt — armes à feu » produit partout au Canada au sujet d'un titulaire de permis sera automatiquement signalé à l'attention du contrôleur des armes à feu de la province concernée en vue d'assurer le suivi nécessaire. Le but est d'éviter que les personnes à haut risque n'échappent aux autorités en raison de failles au niveau provincial ou interprovincial. En 2009, environ 7 000 certificats d'enregistrement ont été révoqués en raison de préoccupations relatives à la sécurité publique.

L'enregistrement des armes à feu permet également à la police de vérifier le nombre et le type d'armes à feu pouvant être saisies. Selon des perceptions erronées, les criminels n'enregistrent pas leurs armes à feu, de sorte que les armes à feu destinées à être utilisées dans un dessein criminel ne figureraient pas au registre. Dans les faits, cependant, bon nombre d'armes à feu retrouvées par la police sur les lieux du crime sont effectivement enregistrées, et le Programme canadien des armes à feu a permis aux autorités de résoudre plusieurs crimes en établissant un lien entre une arme et un propriétaire inscrit. En 2009, des quelque 4 000 armes à feu liées à un crime que le Programme canadien des armes à feu a rattachées à un propriétaire, environ 1 600 étaient des armes à feu sans restrictions, 1 100 étaient des armes à feu prohibées et 881, des armes à feu à autorisation restreinte.

L'enregistrement des armes à feu sert également de mécanisme permettant d'établir un lien entre la responsabilité d'une arme donnée et une personne. Il encourage également les propriétaires d'armes à feu à ranger leurs armes en lieu sûr et à signaler les armes perdues ou volées, en plus de décourager la vente ou la cession illégale d'armes à feu.

Monsieur le président et membres du comité, j'aimerais vous réaffirmer l'importance du Programme canadien des armes à feu pour la sécurité du public et des agents de police, ainsi que pour la prévention des crimes.

Sans notre base de données sur les armes d'épaule, nous risquons d'ouvrir la voie à une accumulation illimitée et non surveillée d'armes d'épaule, que ce soit chez les particuliers ou chez les groupes. Le programme surveille constamment les dossiers du registre pour y déceler des accumulations inhabituelles ou inexplicables d'armes à feu. Un logiciel de reconnaissance des tendances permet de relever les anomalies ou les situations particulières qui devraient être signalées aux contrôleurs des armes à feu et faire l'objet d'une inspection, par exemple lorsque le même particulier fait l'acquisition d'au moins 10 armes à feu en moins de 30 jours.

Par l'intermédiaire du Registre canadien des armes à feu en direct (RCAFED), le Programme canadien des armes à feu fournit des renseignements sur la sécurité qui favorisent la réduction des risques. Cette base de données nationale est accessible en temps réel et aide les enquêteurs à retracer l'origine des armes à feu saisies et recouvrées en les reliant à leurs propriétaires inscrits. Elle est interrogée, en moyenne, 11 000 fois par jour par des agents de police de première ligne, par suite d'une décision de leur part prise sur le terrain. Un exemple qui illustre parfaitement ce point me vient à l'esprit. En raison de l'état dépressif de leur père, les membres d'une famille ont demandé à la police de saisir toutes les armes à feu qui se trouvaient dans la maison. Lorsque la police locale a interrogé le RCAFED, elle a appris qu'il y avait dans la maison 21 autres armes d'épaule dont la famille ignorait l'existence. La police a obtenu un mandat et a retiré toutes les armes à feu, empêchant ainsi une tragédie possible. Sans le registre, l'existence des 21 autres armes à feu serait demeurée inconnue.

Le RCAFED permet également aux organismes chargés de l'application de la loi de participer aux enquêtes, qu'elles soient municipales, provinciales, nationales ou internationales. Dans les cas d'interdiction ordonnée par le tribunal ou d'exécution des mandats de perquisition, les autorités se fondent sur les renseignements pertinents fournis par le Programme canadien des armes à feu pour déterminer les types d'armes détenues par les titulaires de permis. En l'absence de notre base de données, il serait difficile et onéreux de retracer les armes à feu, tant à l'échelle nationale qu'internationale, notamment dans le cas des armes liées à des activités criminelles, car les organismes chargés de l'application de la loi ne sauraient où amorcer l'enquête. Notre base de données accessible en temps réel permet aux forces de l'ordre de retracer en quelques minutes l'origine des

armes à feu partout au pays. À l'heure actuelle, le Canada est en mesure d'offrir la réciprocité en matière de dépistage aux autorités policières des États-Unis et d'ailleurs et de contribuer ainsi à renforcer la sécurité publique à l'échelle mondiale.

En conclusion, le Programme canadien des armes à feu, y compris le registre, fournit des renseignements utiles aux organismes nationaux et internationaux chargés de l'application de la loi, ce qui en fait un atout important aux fins de la sécurité des agents et du public.

Merci, monsieur le président.

Trouvez sur:

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=4497859&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=3>